

LES
MAGNIFICENCES

PRÉPARÉES EN L'ÉGLISE

Nostre-Dame de Chartres

Pour les dévottes Actions de grâces

DU ROY ET DE LA ROYNE, SA MÈRE

DE LEURS

HEUREUSE ENTREUEÛE

ET

AMIABLE RÉCONCILIATION



A Paris

RUE S. JACQUES, AU CHESNE VERD

Près S. Benoist.

—
1619

2038 SP

LES
MAGNIFICENCES

PRÉPARÉES EN L'ÉGLISE

Nostre-Dame de Chartres

Pour les déuottes Actions de grâces

DU ROY ET DE LA ROYNE, SA MÈRE

DE LEURS

HEUREUSE ENTREUEÛE

ET

AMIABLE RÉCONCILIATION

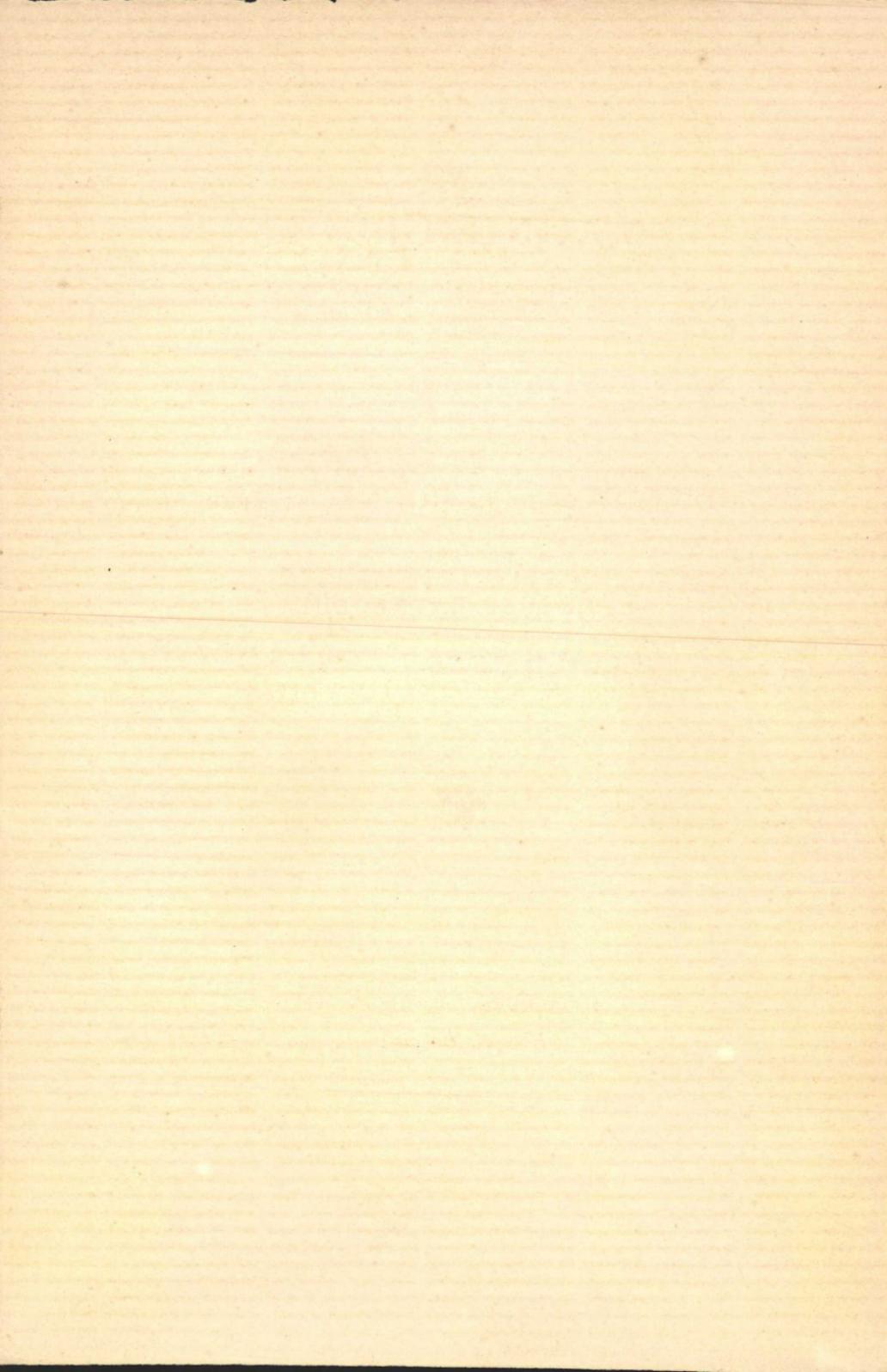


A Paris

RUE S. IACQUES, AU CHESNE VERD

Près S. Benoist.

—
1619





LES MAGNIFICENCES

PRÉPARÉES EN L'ÉGLISE

NOSTRE-DAME DE CHARTRES



LES plus hautes et généreuses entreprises des Roys ne peuuent estre infinies, n'y ayant rien en eux qui ne soit finy. Après que l'on a longtems couru les vagues et les champs, il faut prendre port et se rendre au logis. La guerre ne se doit faire que pour la paix. Et comme il ne faut iamais s'esloigner du port quand il est découuert, de mesmes il ne se faut esloigner de la paix quand l'occasion s'en présente; le temps et la nécessité la nous faict désirer.

Ceux qui conseillent de ne désirer la paix, ains de

continuer la guerre, semblent ne cognoistre pas l'estat auquel nous sommes, ny quel est celuy de ceux qui nous ont déclaré la guerre, lorsque nous pensions qu'ils nous deussent demander la paix.

Je ne veux point porter le flambeau en ces secrets plus avant ; mais iestez vos yeux sur le Royaume de France, et vous imaginez que la fortune luy est comme tributaire, que tant plus il a esté fougé et accablé, plus il s'est esléué en hault, comme celuy des Romains, et que toutes les armes foudroyantes de ce grand Empire du monde ne l'ont peu iamais dompter. Représentez-vous vn Roy le plus belliqueux qui ait iamais porté sceptre en sa main ny couronne sur sa teste ; Roy qui se porte courageusement aux endroits là où il voit qu'il y a de l'importance de son Estat ; Roy qui ne cessera iamais de vaincre, sinon qu'il cesse d'estre ce qu'il est ; Roy qui est recongneu de la tige de S. Loys, duquel il porte mesme nom, mesme tiltre de Iuste, et duquel il suit la foy, la piété et la déuotion, comme il en porte la couronne ; Roy recongneu par nostre S. Père le Pape, pour le fils aîné de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine ; Roy qui est seul sacré de l'oinct du Seigneur et qui a en luy les dons et l'assistance du S. Esprit ;

Et Roy qui, depuis le commencement de son règne iusques à présent, n'a eu que des diuisions meslez parmy tout son royaume, lesquels toutesfois il a par sa force et valeur surmontez, les vns par sa bénignité et les autres par l'autorité de sa iuste iustice. Non que ie veille metre en ieu ces dernières esmotions aduenues

au suiet de l'absence de la Royne, sa très honorée mère, du chasteau de Blois, esmotions qui n'ont apporté, grâce à Dieu, aucune contrariété de volonté de l'un à l'autre, veu que le seul suiet n'estoit qu'une simple reculée pour s'aduancer de plus près : ausquels Leurs Maiestez, très prudentes et très sages, après avoir recongneu par les fidelles tesmoignages d'amitié qui leurs ont esté communiquéz de part et d'autre, tant par ces escrits signés de leurs propres mains que par les fidelles raports qui leurs ont esté faits par plusieurs Seigneurs de qualité dignes de croyance et anciens officiers de la couronne, il n'est resté à Leurs dites Maiestez, qu'une incroyable enuie de leur heureuse entreueüe et amiable réconciliation.

Suiet qui a occasionné à Sa Maiesté son départ du chasteau de S. Germain-en-Laye pour s'acheminer, avec la Royne son épouse et les Princes et Seigneurs de sa cour, en la ville de Tours, là où du depuis Sa dite Maiesté n'a bougé des lieux circonuoisins, en y attendant de iour à autre la présence de la ditte Royne, sa très honorée Dame et Mère. En laquelle ville elle s'i est rendue le commencement de septembre dernier, iour auquel eussiez veu toute la cour remplie d'une extrême ioye et allégresse, tant d'une part que d'autre : l'on ne voioit que douces et amiables ambassades, offres de services les vns aux autres, tant du costé de la Noblesse qui pour lors estoit avec le Roy, que de ceux qui estoient avec la Royne, sa très honorée Dame et Mère. Et ne faut aussi douter quelle fut l'extrême ioye qu'eurent Leurs Maiestez d'une si douce

réconciliation et amiable entreueüe. Et pour cet effet Leurs dites Maiestez, pour en rendre plus solennelle grâce à Dieu (bien que dès lors il ne se faut douter que en leur intérieur ils n'en eussent quelque action), ont fait chois de l'Église Nostre-Dame de Chartre, pour en icelle rendre grâces à celuy qui donne la paix et gouuerne les cœurs des Roys, et le remercier d'un si grand bénéfice.

Temple choysi par Leurs dites Maiestez pour y consacrer à Dieu leurs cœurs et leurs affections, comme l'un des plus déuosts et renommés Temples de la Chrestienté, le plus ancien qui ayt esté construict et basty par les Druydes en l'honneur d'une Vierge qui deuoit enfanter le Sauueur des humains ;

Temple aussi choisy par le feu roy Henry le Grand après toutes ses belles victoires pour estre le lieu de son saint sacré Sacre ;

Temple duquel le Sauueur des âmes s'est serui pour faire planter plus aisément la doctrine chrétienne par ses Apostres ;

Temple aussi choisy par Clouis, premier parent et ancestre chrestien de nos Roys très chrestiens ; estant en volonté de se faire baptiser, y fut solennellement cathéchisé par S. Soleine, lors évesque du dit lieu, comme il se trouue en la légende récitée es Églises du diocèse, le 24 septembre, premier iour de la feste.

Temple donc encore plus renommé, veu que les plus grands Monarques du monde en ont faict élite pour estre le lieu où ils font le plus souuent leurs pieuses déuotions, ayant esté choisy pour le dict Sacre et Chris-

tianisme de nos Roys, et principalement par nostre Loys le Iuste à présent régnant pour estre le lieu des actions de grâce, tant de Sa Maiesté que de la Royne sa Mère, et aussi que la Royne régnante n'y a encore esté.

Ce tant renommé Chapitre sçachant donc asseurément quelle estoit la volonté de Leurs Maiestez et estant asseuré du iour de leur venüe, Monsieur l'Illustrissime Philippe Heurault, évesques de la ditte Église, avec Messieurs le vénérable Doyen, Chanoines et Chapitre de cette ditte église, se sont assemblez pour prendre adivs de ce qu'il conuiendroit faire pour l'ornement de leur Temple à vne si sainte et déuotte action, tandis que les Escheuins et Gouverneurs de la ditte Ville donnent ordre pour les manificences de l'entrée de Leurs dittes Maiestez (que j'espère faire voir au vray au public, Dieu aidant).

Le dit seigneur Euesque (personne des plus capables qui se trouue pour donner ordre à cette cérémonie, comme il fit assez apparoir à celles qui furent faictes dans l'église de Saint-André de Bourdeaulx, lors des Espousailles de Leurs Maiestez), avec mes ditz sieurs du Chapitre, ont donné premièrement ordre de faire nétayer et reburnir l'or dont est tout couuert un très beau Tabernacle basti de menuiserie, d'une très belle et riche sculpture, content bien en haulteur vingt à trente piedz, et du plan bien autant; au faix duquel est posé vne très belle figure de la Vierge tenant son filz, richement ornée de très riche peinture et dorure, la ditte figure de la haulteur de cinq à six piedz de hault; lequel Tabernacle est orné des Armes et Chifre

de la Royne Mère, d'autant que Sa Maïesté en a faict à icelle Eglise présent, pour servir de Trésor à y poser d'ordinaire la Sainte Châsse, dans laquelle est la Sainte Chemise, et laquelle mesme auoit la Vierge sur soy lorsqu'elle enfanta le Sauueur du monde, comme aussi le chef de Madame Sainte Anne, mère de la Vierge, le chef de Saint Mathieu, éuangéliste et apostre, et plusieurs autres saintes reliques, deuant lesquelles saintes reliques est d'ordinaire allumée vne très riche lampe d'or, pendüe de mesme chesne d'or, baillée aussi à la ditte Église par la ditte Royne Mère, pesant bien la valeur de vingt marches. Lequel très riche Tabernacle est posé à main droicte à costé du grand autel d'icelle Église.

Plus loin, l'on y voit vne grande lampe d'argent, baillée par le feu roy Henry le Grand, lors de son sacre, pesant bien la valeur de quatre-vingt marches.

Il y doit auoir trois dais de velous violet, semeez de fleurs de lys et crespines d'or, soubz lesquelles il y aura des sièges et pulpîtres ornez de mesme parure, et soubz lesquelles seront Leurs Maïestez durant que l'on célébrera le diuin seruice.

L'on donne ordre aussi de tapisser le cœur et toute la nef, qui est très grande, des plus belles et riches tapisseries que l'on se peust imaginer et trouuer.

Pareillement, toute la sainture du cœur par en hault doit estre garnie de pied en pied de cierges blancs.

La grande porte, appelée Royale d'autant que c'est par laquelle entra le feu roy Henry 4^e à son sacre, doit estre aussi ornée d'un très beau Tableau de déuo-

tion, et sur la face de la ditte porte y aura armoirie tant du Roy que de la Royne son épouse, que aussi de la Royne Mère.

Bref, l'on trauaille incessamment à décorer la ditte Eglise de plus en plus, iusques au iour de la venüe de Leurs dittes Maiestez, que l'on espère estre en brief.

Dieu veille que leurs saintes déuotions et prières soient intérinées deuant la face de Dieu, comme nous debuons assurer ; lequel nous debuons aussi prier que ceste réconciliation nous soit d'une éternelle durée, et puissions veoir la France vnüe en bon accord de paix : ce que nous debuons sans doute espérer pourueu qu'il plaise à Dieu nous conseruer nostre Roy et tout son bon Conseil.





LA plaquette que nous venons de reproduire est conservée à la Bibliothèque Nationale, sous la cote L b³⁶, n° 1286.

La même année (1619), elle fut réimprimée à Lyon, par François Yvrard, in-8°, 15 pages. Une autre pièce, intitulée *La royalle entrée du Roy et de la Royne en la ville de Chartres, avec les magnificences et cérémonies qui s'y sont observées, le jeudi 26 septembre*. Paris, J. Chemin, 1619, in-8°, se trouve également à la Bibliothèque nationale (L b³⁶, n° 1287).

Ce fut en effet surtout, et nous dirions même uniquement, en vue de la première entrée d'Anne d'Autriche que l'on prépara à Chartres les *magnificences* célébrées dans les opuscules dont nous venons de parler. Les historiens n'ont rien dit de cette sorte de vœu fait par le Roi et la Reine Mère de rendre grâces à Dieu dans la cathédrale de Chartres de leur *amiable réconciliation*, et je crois qu'ils ont eu raison. Nulle part, ailleurs que dans notre plaquette, il n'est question de ces *dévotes actions de grâces* rendues à Dieu dans l'église Notre-

Dame de Chartres (1). Après la réconciliation plus ou moins sincère de Louis XIII et de Marie de Médicis à Tours (6 septembre 1619), le Roi donna à sa mère le gouvernement de l'Anjou, et tandis que son fils revenait vers Paris en traversant la Beauce, Marie de Médicis se dirigeait vers la ville d'Angers (2).

Il ne faut donc pas accorder toujours une foi absolue, même à ces livrets écrits au moment où se passaient les événements qu'ils se chargeaient de porter à la connaissance du public. Comme nos journalistes d'aujourd'hui, les écrivains d'alors mêlaient souvent leurs appréciations personnelles au récit des faits qui s'étaient accomplis. Le rédacteur de notre plaquette était sans doute un partisan de la Reine Mère, et il a voulu la mettre en scène au détriment d'Anne d'Autriche.

Car c'était bien, nous le répétons, pour la nouvelle épouse du roi que les Chartrains avaient préparé ces *magnificences*. Nous en avons la preuve dans la lettre de Louis XIII, datée d'Amboise le 20 septembre (3),

(1) Cependant M. de Lépinos, dans son *Histoire de Chartres*, T. II, p. 387, trompé par le titre du livret que nous réimprimons, a dit en note : « Il paraît qu'une grande partie du temps que la Cour passa dans notre ville fut employée en cérémonies religieuses à l'occasion de la paix. » C'est là une erreur, comme nous le verrons en publiant le Journal tenu, heure par heure, par Jean Hérouard, premier médecin du Roi.

(2) Cf. *Récit du véritable discours de l'entrée de la Reine mère dans la ville d'Angers, faite le 16 octobre 1619*. Angers, A. Hernault, 1619, in-8° (Bibl. Nat. L b 36, n° 1288).

(3) Voir *Lettres des Rois de France*, par M. Lucien Merlet, p. 220. Orléans, Blanchard, 1855, in-8°.

dans l'ordonnance de François Gruel, seigneur de la Frette, gouverneur de Chartres, et enfin dans le Journal de Jean Hérouard.

Nous publions ici ces deux derniers documents qui nous semblent particulièrement intéressants. Nous tirons le premier des *Anciens registres des Echevins* de la ville de Chartres, T. III, p. 431.

DE PAR MONSIEUR DE LA FRETTE,
Gouverneur de Chartres.

M. le Bailly enjoint à tous les habitans de cette ville, attendu l'arrivée de Leurs Majestés le Roy et la Reyne, qui aura lieu demain, à onze heures du matin, d'avoir à tenir chacun en droit soy, les rues propres et nettes; les rues par lesquelles le cortège doit passer devront être garnies de tapisseries et de tentures les plus honnestes que faire se pourra, à peine d'amende, et, sous la même peine, faisons défense à chacun de tenir leurs boutiques ouvertes.

Enjoignons également à tous mendians et vagabonds étrangers de desloger de cette ville et fauxbourgs ce jour d'hui sous peine du fouet.

Défense est faite à tous cabaretiers, hôteliers et autres fournisseurs, sous peine d'amende, de vendre les vivres et denrées nécessaires aux habitans et étrangers à plus haut prix que celluy arresté par nous, de concert avec M. Nourrisson, prévost de l'hostel de Sa Majesté, et suivant le tarif que nous avons fait afficher affin que personne n'en ignore.

Le second document dont nous voulons parler est extrait du Tome V du *Journal particulier de la vie de Louis XIII, depuis l'an 1605 jusqu'au 29*

janvier 1628, composé et écrit de la main de Jean Hérouard, seigneur de Vaugrigneuse, son premier médecin, 6 vol. in-fol. mss. (Bibl. nat., fonds français, n° 4025).

Ce Journal nous est précieux à plus d'un titre. Il nous initie à la vie la plus intime de Louis XIII. Jean de Hérouard, comme médecin, note, à une bouchée près, tout ce qui intéresse la santé du Roi, il nous donne le menu de tous ses repas, nous fait connaître heure par heure ses diverses actions. Il nous paraît infiniment curieux de surprendre ainsi le monarque en déshabillé, si je puis m'exprimer ainsi. Mais ce document nous révèle en même temps un de nos concitoyens, trop longtemps peut-être resté dans l'oubli.

Jean de Hérouard était certainement d'origine chartraine : il devait descendre de ce Christophe de Hérouard, seigneur de Sausseux et de Saint-Léger-des-Aubées, lieutenant-général au bailliage de Chartres, qui, pendant plus de quarante ans, de 1524 à 1565, eut la direction du corps municipal (1). Il était assurément parent de ce Jean de Hérouard, seigneur de Sausseux, qui, en 1590, eut ses biens confisqués, comme hérétique et royaliste, par l'ordre des Ligueurs chartrains.

Nous extrayons du Journal de Jean de Hérouard

(1) Christophe de Hérouard mourut le 29 septembre 1565 : il eut pour successeur, dans la lieutenance-générale du bailliage, son gendre, Jean de Mineray, seigneur de la Grand-Noue et de Magny. Celui-ci, étant mort le 1^{er} avril 1577, fut à son tour remplacé par son gendre, Pierre Symon, celui-là même dont parle le Journal de Jean de Hérouard.

tout ce qui a trait au passage du Roi dans le pays chartrain (25 septembre au 4 octobre).

Le 25 septembre, mercredi, esveillé à cinq heures et demie après minuit, pouls plein, égal, posé, chaleur douce; levé, bon visage, peigné, vestu, prié Dieu. A six heures et demie, desjeuné : grains de muscat, 10; potage fait de pain blanc et bis à façon de marmite; beu vin clair et fort trempé. Va à l'église. A sept heures, entre en carrosse et part de Vendôme, va à Cloye où il arrive à dix heures et demie, à cause que une volée de son petit carrosse s'étoit rompue au-dessus d'une montaigne où il y avoit un bois après une descente pierreuse, à deux lieues et demie de Cloye. A onze heures, disné : grains de muscat, 12; deux costes de melon; bouillon, la pleine escuelle de porcelaine grande; chapon bouilly, les ailerons entiers, les pilons et quatre tranches; l'estomach de trois pigeons bouillis et les têtes; veau bouilly, la mouelle d'ung os; l'estomach d'une perdrix aux choux; l'estomach de deux cailles; l'estomach de trois tourterelles; raisin avec pain esmié; l'entour de deux coings cuits sucrés; du coing frais confit; cerises confites; assés beu de vin clair et fort trempé; dragées de fenouil, la petite cuillerée. A midy et demy, entré en carrosse, et vient chassant, parfois à pied, à la harquebuse, et arrive à quatre heures à Chateaudun; visite le chasteau, puis descend à pied en l'isle, et fait mettre son bateau sur la rivière, et il s'amuse à tirer de la harquebuse; revient à pied à six heures, va chez la Reine. A six heures trois quarts, soupé : grains de muscat, 12; bouillon primeur, la pleine écuelle de porcelaine grande; les ailerons de chapon bouilly; veau bouilly, la mouelle d'ung os; les ailerons, le col, les jambes d'ung oison à la vinaigrette; beu du vin clair et fort trempé; l'estomach de deux

cailles; l'estomach de deux tourterelles; la moitié de l'estomach d'un ramier; l'entour de deux coings cuits sucrés; le dedans d'une petite tarte au coing; coing frais confit; cerises confites; pain assés; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, dévestu, s'amuse à faire ramolir de la corne dans de l'eau chaude et du vinaigre. A neuf heures, mis au lict, prié Dieu; à neuf heures et ung quart, s'endort jusqu'à cinq heures trois quarts après minuit.

Le 26^e septembre, jedy, esveillé à cinq heures trois quarts après minuit; pòuls plein, égal, posé; chaleur douce; levé, un bon visage, guay; peigné, vestu, prié Dieu. A six heures et demie, desjeuné: grains de raisin muscat, 15; potage faict de pain blanc et de bis à façon de marmite; point beu. Va à la chapelle. A sept heures et demie entre en carrosse, part de Chasteaudun et arrive à midy a Thyvard, meschant village. Disné: grains de raisin muscat, 12; potage confict; chapon bouilly, les ailerons entiers, une aiguillette; veau bouilly, la mouelle d'ung os; deux couvercles de pasté d'allouette, de la crouste, beaucoup du dedans; l'estomach de deux cailles; une aile de ramier; le dedans d'une petite tarte au verjus avec pain esmié; le dedans d'ung gasteau feuilleté; l'entour de deux coings cuits sucrés; cerises confites; pain, peu; beu du vin claret fort trempé; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Amusé jusqu'à deux heures et demie; part en carrosse de Thyvard et arrive à Chartres a quatre heures, en l'Evesché. M. Symon, président et lieutenant-général, avec le présidial, le vient saluer. Amusé diversement jusqu'à six heures et ung quart. Soupé: grains de muscat, 14; bouillon, humé trois fois la petite escuelle de porcelaine; chapon bouilly, les ailerons; veau bouilly, la mouelle d'ung os; les ailerons, les jambes d'un oison

à la vinaigrette ; l'estomach d'une caille ; mouton haché sur l'espaule avec pain esmié ; le dedans d'une petite tarte au verjus avec pain esmié ; l'entour de deux coings cuits sucrés ; cerises confites ; pain, peu ; beu du vin clair et fort trempé ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, dévestu, prie Dieu, s'endort à neuf heures et demie jusqu'à huict après minuict.

Le 27^e septembre, vendredy, esveillé à huict heures après minuict ; pouls plein, égal, posé ; levé, bon visage, guay ; peigné, vestu, prié Dieu. Tablettes cordiales, 2. Desjeuné : grains de muscat, 15 ; beurre frais sur quatre tranches de bon pain ; beu du vin clair et fort trempé. Va à l'église, revient au Conseil. A une heure, disné : grains de muscat, 14, ; ris au laict ; bouillie ; le dos de deux plies de Loire grillées ; le dos d'une grande plie de Loire au beurre ; le dos de deux grandes soles à la sauce à l'huile et au vinaigre ; l'entour de deux coings cuits sucrés ; le dedans d'ung gasteau feuilleté ; cerises confites ; pain, peu ; beu du vin clair et fort trempé ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, puis chez la Reine. A une heure et demie, va se promener et chasser ; revient à cinq heures. A six heures et demie, soupé : grains de muscat, 12 ; laict d'amandes ; le dos de deux plies de Loire grillées, à la saulce à l'huile et au vinaigre ; des queues d'écrevisses à la sauce jaune, 35 ; le dos d'une sole ; l'entour de deux coings cuits sucrés ; le dedans d'ung gasteau feuilleté ; une poire d'orange ; cerises confites ; pain, peu ; beu du vin clair et fort trempé ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, peu après dévestu, mis au lict, à sept heures trois quarts. Peu après, levé, vestu de son habit de ratine, amusé diversement jusqu'à dix heures, dévestu, mis

au lict, prié Dieu, s'endort jusqu'à huict heures et trois quarts après minuict.

Le 28^e septembre, samedy, esveillé à huict heures trois quarts après minuict, levé, vestu, prié Dieu. A neuf heures et demie, une grape de raisin muscat; pain, peu; beu, point. Va à l'église; à unze heures, chez la Reine. A unze heures et demie, disné : grains de raisin muscat, 12; ris au laict; bouillie, peu; blanc-manger de crème : huistres rissolées de pain à l'huile; carpe, la langue à la sauce à l'huile et au vinaigre; le dos d'une grande sole à la même sauce; le dos de quatre goujons frits; pasté de coing dans une petite tarte; coing cuit sucré; coing confict; beu deux coups de vin clair et fort trempé; pain, peu; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, chez la Reine, puis pescher. A six heures, soupé : grains de raisin muscat blanc, peu; laict d'amandes; potage au laict, peu; la moitié d'un œuf posché sur un potage; queues d'écrevisses à la saulce blanche, 40; le jus de deux oranges douces; pasté de coing dans une petite tarte; coing frais confict; pain, peu; point beu. Va en sa chambre, puis chez la Reine; revient à neuf heures; devestu, beu du sirop de cerises avec de l'eau, mis au lict; s'endort jusqu'à huict heures et demie après minuict.

Le 29^e septembre, dimanche, esveillé à huict heures et demie après minuict, peigné, vestu, prié Dieu. A neuf heures et ung quart, desjeuné : potage à la façon de marmite, peu; grains de muscat blanc, 24; beu du vin clair fort trempé. Va à l'église, revient à neuf heures et demie chez la Reine. A unze heures, disné : grains de raisin muscat, 20; l'estomach de deux pigeonneaux bouillis; veau bouilly, la mouelle d'ung os;

deux pastés d'allouettes entiers; l'estomach de deux cailles; cochon, les oreilles; cerneaux sucrés, assés; cerises confites; pain, peu; beu vin clair et fort trempé; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, chez la Reine, puis à l'église et se promener. A six heures et demie, soupé: bouillon, humé la pleine grande escuelle de porcelaine; veau bouilly, la mouelle d'ung os; les aïlerons d'un chapon bouilly; crestes de coq dans un jus de mouton et de roignons de bélier fritz; la chair de deux costelettes de mouton en carbonade; l'estomach de deux ramiers; l'estomach de deux cailles; deux tranches d'un poulet d'Inde; œufs mignons sur deux biscuits; le dedans d'une petite tarte au coing et pain esmié; coing frais confict; coing cuit sucré; l'entour de deux cerises confites; pain, peu; beu du vin clair et fort trempé; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va chez la Reine, revient en sa chambre, dévestu, mis au lict à neuf heures, jusqu'à huict heures après minuict.

Le 30^e septembre, lundy, esveillé à huict heures après minuict. A huict heures trois quarts, desjeuné: grains de raisin muscat, 15; une grape de raisin blanc; potage faict de pain blanc et de bis façon de marmite; point beu. Va à l'église, puis chez la Reine. A unze heures et demie, disné: grains de raisin muscat, 15; potage; des pigeonneaux, l'estomach de deux; veau bouilly, la mouelle d'ung os; macarons de pain et chapon dessus; d'ung cochon bouilly, les oreilles, le groin, le col, l'espaule entière et une fesse, le tout à l'huile et au vinaigre et au poivre; des truffes à l'huile et au vinaigre; le dedans d'une petite tarte au verjus avec pain esmié; cerneaux au sucre, assés; l'entour d'ung coing cuict sucré; cerises confites; pain, peu; beu du vin clair et fort trempé; dragées de fenouil, la

petite cuillerée. Se va promener à la chasse à la harquebuse aux perdreaux. A six heures et demie, soupé : grains de muscat, 15 ; deux grapes de raisin blanc ; humé de bouillon la pleine grande escuelle de porcelaine ; veau bouilly, la mouelle d'ung os ; crestes de coq au jus de mouton ; hachis de l'estomach d'un poulet d'Inde avec pain esmié et jus de mouton ; d'une tourte couverte, le quart de la couverture et du dedans ; beaucoup de truffes à l'huile ; la moitié d'un estomach de ramier ; trois gésiers de poulet rosty ; des œufs mignons sur deux biscuits ; le dedans d'une petite tarte au coing avec pain esmié ; cerneaux sucrés, assés ; cerises confites ; l'entour de trois coings cuits sucrés ; coing frais confict ; pain, peu ; point beu ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va chez la Reine, revient à huict heures et demie ; dévestu, beu de l'eaue et du sirop de cerises, mis au lict, prié Dieu, s'endort jusqu'à huict heures après minuict.

Le 1^{er} octobre, mardy, esveillé, peigné, vestu, prié Dieu. A neuf heures et ung quart, desjeuné : deux grapes de muscat blanc ; pain, peu ; beu, point. Va à l'église. A unze heures et demie, disné : grains de muscat rouge et blanc, 26 ; pigeons bouillis, les ailerons et les croupions ; chapon bouilly, les ailerons ; deux couvercles de pasté d'allouettes et le dedans ; truffes à l'huile ; le dedans d'une petite tarte au coing avec pain esmié ; cerneaux sucrés, assés ; cerises confites ; coing confict ; pain, peu ; beu du vin claret fort trempé ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, chez la Reine, puis à la chasse, revient à six heures. A six heures et demie, soupé : deux grapes petites de muscat porté de S. Germain-en-Laye ; humé bouillon la grande escuelle de porcelaine ; veau bouilly, la mouelle d'ung os ; ung peu d'ung pasté ;

hachis de poulet d'Inde avec pain esmié et jus de mouton ; truffes à l'huile ; l'estomac de deux hortolans ; trois gésiers de poulet ; l'estomach de trois cailles ; le dedans d'une petite tarte au coing avec pain esmié ; ung petit gasteau de massepain ; des cerneaux au sucre , assés ; cerises confites ; une tranche de coing frais confict ; pain, peu ; beu vin claret fort trempé ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va chez la Reine, revient à huict heures, devestu, mis au lict, prié Dieu ; à neuf heures s'endort jusques à huict heures après minuict.

Le 2^o octobre, mercredy, esveillé à huict heures après minuict, peigné, vestu, prié Dieu ; point desjeuné pour ce qu'il a voulu communier. Va à la messe, revient à onze heures et demie. A disner : une grape de raisin muscat ; potage confict, crestes de coq dessus ; pigeon-neaux bouillis, l'estomach de trois ; veau bouilly, du jarret et la mouelle d'ung os ; crème en façon de blanc-manger sur un potage ; la chair de deux costelettes de mouton en carbonade ; truffes à l'huile ; l'estomach de quatre cailles ; le dedans d'une petite tarte au coing avec pain esmié ; une pomme de Calleville sucrée ; l'entour de deux coings cuits ; une tranche de coing frais confict ; pain, peu ; beu du vin claret fort trempé ; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, chez la Reine, puis à vespres. A six heures et demie, soupé : grains de muscat rouge, 12 ; bouillon, humé la pleine grande escuelle de porcelaine ; chapon bouilly, les aïlerons et les pilons ; veau bouilly, la mouelle sur quatre petites tranches de pain ; du dedans d'une tourte couverte de béatilles, assés ; roignon de veau sur deux rosties de truffes à l'huile ; l'estomach de deux cailles ; l'estomach de deux gélinottes rosties ; la moitié du couvercle d'un long pasté feuilleté ; cerises sèches ; une petite tarte de massepain ; ung quartier de pomme de Cal-

leville; l'entour d'un coing cuit sucré; cerises confites; pain peu; point beu; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Va en sa chambre, puis chez la Reine; revient à huit heures; devestu, mis au lict, prié Dieu, s'endort jusques à six heures et demie après minuict.

Le 3^e octobre, jeudy, esveillé à six heures et demie après minuict, peigné, vestu, prié Dieu. Desjeuné : grains de raisin muscat, peu; pain, fort peu; beu un grand coup de vin clair et fort trempé. Va à l'église. A sept heures et demie, entre en carrosse, part de Chartres, et arrive à Maintenon à dix heures et demie. Disné : deux grapes de raisin muscat; du potage de chapon, peu; du chapon, beaucoup de blanc et deux cuisses; l'estomach de trois pigeonneaux; veau bouilly, la mouelle d'ung os sur deux tranches de pain; l'estomach d'une perdrix aux choux; des truffes à l'huile; les couvercles et le dedans de deux pastés d'allouettes; l'estomach de quatre cailles; le blanc d'un chapon rosty; la moitié d'une pomme de Calleville, crue, sucrée; cerises confites; deux tranches de coing confict; du pain, peu; beu du vin clair et fort trempé; dragées de fenouil, la petite cuillerée. Peu après, entré en carrosse, part de Maintenon et arrive à cinq heures à Epernon. A six heures, soupé : deux grapes de raisin; chapon bouilly, tout le blanc et les pilons; veau bouilly, la mouelle d'ung os; d'une fricassée de poulet à la saulce blanche, beaucoup; roignons de béliet fritz avec pain esmié; truffes à l'huile; l'estomach de deux jeunes chapons et un peu des cuisses; l'estomach de deux gélinottes rosties avec pain esmié; deux tranches de ramier; trois petits morceaux de massepain et dedans du coing et pain esmié; cerneaux au sucre, assés; trois tranches de coing confict; cerises confites; pain, peu; beu du vin clair et fort trempé; dragées de fenouil, la petite cuil-

lée. Va en sa chambre à sept heures et demie, de vestu, mis au lict, prié Dieu; à huict heures et demie, s'en dort jusqu'à sept heures après minuict.

Le 4^o octobre, vendredy, esveillé à sept heures après minuict, levé, peigné, vestu, prié Dieu. Desjeuné : une demi grape de raisin. Va à la messe. A huict heures un quart entre en carrosse et part d'Epéron; arrive à dix heures et demie à Saint-Léger

K. L. M.

CHARTRES, 4 Mars 1893.



